

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 28 (1936)
Heft: 10

Artikel: L'histoire de la monnaie suisse
Autor: Rikli, Erika
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-384070>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'histoire de la monnaie suisse.

Par *Erika Rikli*.

Depuis son unification sur la base de la Constitution fédérale de 1848, notre système monétaire a été modifié à plusieurs reprises. Les dispositions législatives devaient, au fur et à mesure, s'adapter aux changements survenus dans l'économie du pays et dans la technique monétaire elle-même. Aussi bien, la validité des lois monétaires suisses n'a généralement pas été bien longue: le plus souvent des transformations fondamentales se produisaient peu après l'entrée en vigueur d'une nouvelle réglementation et entraînaient la nécessité de modifier la politique monétaire qu'on venait d'adopter. Il est incontestable que c'est à cette grande élasticité de son système monétaire que la Suisse doit d'être restée jusqu'ici à l'abri de catastrophes monétaires, voire même de fluctuations aiguës de sa monnaie.

1. La période d'avant-guerre.

Avant 1848 les cantons étaient pleinement souverains en matière monétaire. Il en était résulté un assez grand chaos, dans lequel seuls quelques concordats avaient réussi à mettre un peu d'ordre.

En 1850 la Suisse choisit l'argent comme étalon monétaire, car à cette époque le métal blanc occupait dans tous les pays la première place dans les transactions commerciales. Mais à peine la monnaie-argent avait-elle été fixée, que les rapports de prix sur le marché des métaux précieux subirent une profonde transformation. A la suite d'importantes découvertes d'or, le prix du métal jaune baissa, tandis que celui de l'argent au contraire montait, entraînant sur les marchés une disparition de l'argent où l'or vint prendre sa place comme monnaie courante. Ces événements devaient nécessairement conduire à une revision de la législation existante. Mais la Suisse renonça à frapper elle-même des francs-or et se contenta de déclarer que l'or français, qui depuis quelques années déjà circulait dans le pays, serait considéré à partir de 1860 comme moyen de paiement légal. La solidarité avec le système monétaire français, qui existait en fait depuis 1850, s'en trouva encore plus nettement exprimée. Par cette mesure la Suisse était passée au bimétallisme, puisque en effet, aux termes des nouvelles dispositions l'or aussi bien que l'argent devaient être acceptés en quantités illimitées. Il est vrai que, pour l'argent, cette obligation ne s'appliquait qu'à l'écu de 5 francs. Les plus petites valeurs étaient considérées comme monnaie fiduciaire et l'obligation de les accepter était limitée quantitativement. De plus, leur titre était un peu plus faible, ce qui avait pour but de prévenir leur exode.

L'année 1865 vit se constituer l'Union monétaire latine, dont faisaient partie la Suisse, la France, la Belgique et l'Italie et, ultérieurement, la Grèce. Ces pays se mirent d'accord sur une législation uniforme comportant pour chacun d'eux un système monétaire identique. On espérait à l'époque que d'autres pays encore se rallieraient à l'Union, ce qui aurait permis d'aboutir peu à peu à un système monétaire universel. Ces espoirs, hélas, furent déçus, car non seulement il n'y eut aucune nouvelle adhésion, mais l'Union latine elle-même commença peu après à se désagréger progressivement.

Ce qui, par-dessus tout, lui fut fatal, ce fut d'avoir choisi le bimétallisme. La délégation suisse avait proposé l'étalon-or, qui s'était déjà affirmé en Grande-Bretagne et auquel, peu d'années après, l'Allemagne à son tour se rallia. Mais l'influence des producteurs d'argent, qui redoutaient que l'introduction générale d'un étalon-or réduirait la valeur du métal blanc, l'emporta en France, et les propositions suisses furent repoussées. On fixa également à 1 : 15½ la relation de valeur de l'or à l'argent.

Mais, une fois de plus, la réglementation législative se produisit à contre-temps. A la suite de l'augmentation de la production de métal-argent et du passage de l'Allemagne à l'étalon-or, l'argent diminua rapidement de valeur. Si le rapport 1 : 15½ correspondait approximativement aux conditions du marché aux environs de 1860, il se trouvait déjà porté à 1 : 16 pour la moyenne des années 1871—1875 et ne cessa de monter, jusqu'à atteindre 1 : 36 au début de ce siècle. Cette dépréciation risquait de provoquer une surabondance de monnaie-argent. On essaya de parer à ce risque, qui aurait pu aisément dégénérer en une inflation, en restreignant la frappe des pièces de 5 francs; il en résulta un système hybride connu sous le nom de «bimétallisme boîteux». En effet, légalement, le bimétallisme était toujours en vigueur, mais depuis 1870 environ, l'Union monétaire s'orientait en fait de plus en plus nettement vers le système de l'étalon-or.

Les relations avec l'Italie et la Grèce se relâchèrent de plus en plus, car on essayait de nationaliser les monnaies divisionnaires, dont la valeur avait fortement diminué. Par contre, au grand dam de la Suisse, les relations restèrent très étroites avec le système monétaire français. En effet, étant donné que la France était le grand marché international où s'effectuaient tous les paiements, notre balance des paiements par rapport à la France resta constamment passive. Sauf à l'époque de la guerre franco-allemande de 1870—1871, le franc français faisait presque toujours prime sur la monnaie suisse, ce qui provoquait un flot continu d'argent vers la France. De plus, cette situation empêchait la Suisse de poursuivre une politique monétaire personnelle. En raison de l'interdépendance de notre monnaie et du franc français, la valeur du franc suisse était fonction non seulement de notre propre balance des paiements, mais encore de la situation économique de la France.

Aussi, chaque fois que cette situation était troublée, notre franc en subissait immédiatement les répercussions.

Au cours des dernières années d'avant-guerre, notre système monétaire s'était, en fait, rapproché de plus en plus de l'étalon-or. Sans doute l'écu de 5 francs avait-il un pouvoir libérateur illimité, mais on continua à en restreindre la frappe. Dans nos relations extérieures notre système était en réalité celui de l'étalon-or, car depuis sa fondation, en 1907, la Banque nationale s'était donné pour tâche de maintenir les fluctuations monétaires entre les deux points-or. Les fluctuations s'accrochèrent un peu sous le régime du papier-monnaie, mais même alors elles n'atteignirent pas des proportions démesurées.

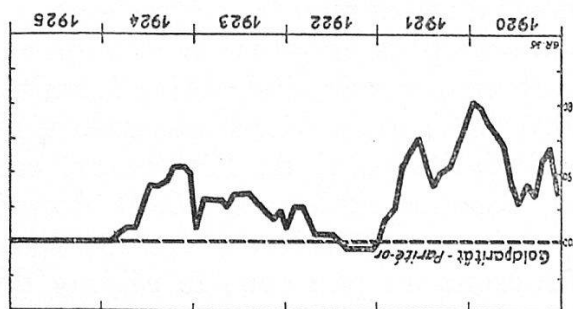
2. La guerre et l'après-guerre.

La guerre suscita de nouvelles perturbations monétaires. La tendance à la nationalisation des divers systèmes monétaires entrava considérablement les relations entre les membres de l'Union monétaire latine. Et si, en droit, le contrat d'union subsistait toujours, en fait l'Union monétaire avait cessé d'exister. Durant la guerre, tous les pays mirent en circulation du papier-monnaie et, comme les autres, la Suisse promulgua en 1915 une interdiction d'exporter des métaux précieux, interdiction qui rompait ses attaches à la base métallique. Les billets de banque ayant cours forcé, ce qui veut dire, en d'autres termes, qu'on leur attribuait un pouvoir libérateur illimité, et l'exportation d'argent et d'or se trouvant interdite, les deux principaux critères d'une monnaie métallique avaient cessé d'exister et la Suisse se trouvait avoir dorénavant un papier-monnaie. Cette transformation n'affecta pas profondément le cours du franc suisse, mais les fluctuations prirent une ampleur beaucoup plus grande qu'avant la guerre. Durant les premiers mois de la guerre, le cours de notre monnaie fléchit quelque peu, mais il remonta peu après au-dessus de son pair, la balance des paiements de la Suisse étant, dans l'intervalle, devenue active. Il en résulta un gros afflux de monnaie-argent de France vers la Suisse.

Au lendemain de la guerre, par contre, le cours de notre franc tomba de nouveau, les commandes de l'étranger ayant cessé et une partie de l'or qui s'était réfugié chez nous reprenant dès lors le chemin du retour. Mesurée en termes d'or, la baisse du franc suisse au début de 1920 atteignit environ 20 pour cent. Le cours s'améliora quelque peu par la suite, mais le franc resta pourtant encore déprimé. Puis vint une nouvelle et forte chute, due celle-là à l'exode des capitaux à l'époque de la votation sur le prélèvement sur les fortunes. Depuis 1920, les fluctuations du franc suisse peuvent être mesurées par rapport au dollar, car à partir de cette date les Etats-Unis ont de nouveau appliqué pleinement le système de l'étalon-or.

Le graphique ci-dessus permet de suivre les fluctuations du cours de notre monnaie. Son point le plus bas, notre monnaie l'a at-

Oscillations du franc suisse
en pour-cent de la parité-or 1920/25



teint en mars 1924, avec un cours inférieur de 11 % à la parité. Mais très rapidement, grâce notamment à un emprunt en dollars de la Confédération et au reflux des capitaux des Etat-Unis vers l'Europe, le cours du franc remonta, de telle qu'à la fin de 1924 déjà il avait retrouvé son ancienne parité par rapport au dollar.

3. La période postérieure à 1924.

Depuis 1924, la Banque nationale s'est efforcée de régler le cours du franc suisse d'après le dollar. Aussi bien, dès cet instant, les fluctuations de notre monnaie restèrent-elles comprises entre les deux points-or. Durant la guerre et les premières années d'après-guerre il y avait eu des afflux d'or vers la Suisse. La Banque nationale disposait de ce fait d'une encaisse métallique suffisante pour poursuivre la politique qu'elle s'était fixée. D'ailleurs, le plus souvent notre franc avait tendance à monter au-dessus du pair. Le maintien de la parité avec le dollar avait cet avantage supplémentaire d'assurer une assez grande stabilité du niveau des prix. Pendant une série d'années le dollar fut une monnaie fortement manipulée, en vue même de la politique de stabilisation que les milieux dirigeants s'étaient proposé de suivre. Le Conseil fédéral n'a pas manqué d'ailleurs, dans un de ses messages, de relever, il y a quelques années, cet avantage d'une monnaie fondée sur le dollar.

En fait, depuis 1924, le franc suisse était de nouveau une monnaie-or, encore que légalement rien ne l'eût défini tel. Il s'agissait tout d'abord de tirer au clair les relations existant encore au sein de l'Union monétaire latine. La nationalisation des monnaies divisionnaires d'argent entre la France et la Suisse marqua une nouvelle étape de la désagrégation de l'Union, et comme l'exode de monnaie-argent de France en Suisse continuait, la Suisse se décida à interdire l'importation de monnaie-argent étrangère. En 1925 la Belgique se retira de l'Union monétaire latine pour passer à l'étalon-or. Finalement, à la fin de 1926, l'Union fut officiellement dissoute, après avoir, au cours de ses dernières années d'existence déjà, perdu toute valeur pratique.

La Suisse se trouvait désormais libre de choisir son propre système monétaire. En droit, le papier-monnaie restait le système légal; mais par le rattachement de son cours à l'or, la monnaie suisse ne se distinguait plus guère d'une véritable monnaie-or. Lorsque l'interdiction d'exporter de l'or, qui avait été atténuée dès 1925, fut entièrement levée en 1928, la Suisse se trouva posséder un système monétaire de plus en plus comparable à l'étalon-or.

D'une façon générale, tout le monde était d'accord en Suisse pour penser qu'il convenait d'abandonner le système du papier-monnaie et que de même, en raison des changements profonds survenus dans la relation de valeur entre l'or et l'argent, il ne pouvait être question de revenir au bimétallisme. L'étalon-or, par contre, semblait présenter de sérieux avantages. Mais la Banque nationale hésitait à remettre son or en circulation, car elle craignait que cet or ne prit le chemin de l'étranger, qui souffrait pour une part d'une grande pénurie d'or, ou n'allât se cacher dans les bas de laine. On avait fait en 1922 un bref et malheureux essai de mettre sur le marché une partie de l'or dont la Banque nationale recevait de grandes quantités de l'étranger; mais après peu de temps cet or avait disparu.

D'ailleurs, au lendemain de la guerre, la plupart des autres pays n'avaient pas non plus rétabli l'étalon-or intégral, mais avaient fixé certaines limites à la convertibilité des billets en or. C'est cet exemple que la Suisse suivit en 1929, en autorisant la Banque nationale à procéder à la conversion des billets en or monnayé, lingots d'or ou devises-or (traites sur des pays appliquant l'étalon-or sans restriction). Ainsi la Suisse s'était rattachée au système de l'étalon de change-or, qui ne se distingue de l'étalon-or proprement dit, qu'en ce qu'il ne prévoit pas, dans la règle, la mise en circulation d'or. La Banque nationale et le Parlement estimaient d'ailleurs que ce n'était là qu'une solution transitoire, qui cesserait d'être appliquée aussitôt que la situation internationale serait entièrement rétablie. Leur objectif final était l'étalon-or proprement dit.

Ce fut de nouveau dans une époque de grande agitation que la Suisse fut amenée à reviser sa législation monétaire. Si, en 1930, au moment de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi, on pouvait penser que l'étalon-or serait dorénavant le système universellement appliqué, l'année suivante déjà des perturbations inattendues se firent sentir. Au cours de l'automne de 1931, la Grande-Bretagne et, après elle, la majeure partie des autres pays abandonnèrent l'étalon-or, ce qui mit la Suisse, dont le système monétaire venait d'être réorganisé, en face de nouvelles difficultés. Une fois encore la nécessité apparut d'aligner notre monnaie, si l'on voulait éviter à l'économie suisse des dommages irréparables.

Explication de certains termes de technique monétaire.

Dévaluation:	Abaissement du rapport précédemment maintenu entre la monnaie nationale et l'or, avec comme conséquence un changement du rapport entre cette monnaie et les monnaies étrangères (cours du change).
Devises:	Moyens de paiement étrangers.
Devises-or:	Moyens de paiement en usage dans les pays appliquant la convertibilité des billets en or.

Points de l'or:	Limites dans lesquelles sont comprises les fluctuations du change des pays rattachés à l'étalon-or. On appelle point de l'or supérieur un cours de change tel que les frais d'expédition de l'or à l'étranger sont inférieurs à l'écart existant entre ce cours et la parité; dans ces circonstances, l'exportation d'or devient rémunératrice. Au point d'or inférieur, le cours du change se trouve déprimé à un point où il est avantageux d'importer de l'or.
Etalon-or:	Système monétaire dans lequel existe un rapport de valeur fixe entre la monnaie et l'or et qui, de plus, laisse libres l'importation et l'exportation de l'or.
Etalon de change-or:	Etalon-or, moins la circulation d'or dans les opérations de paiement nationales.
Etalon des prix:	Système monétaire dans lequel, grâce à des manipulations de la monnaie, on assure la stabilité du niveau moyen des prix.
Monnaie de papier:	Système monétaire dans lequel les billets de banque ne peuvent être convertis en métal précieux et doivent être acceptés en paiement en quantité illimitée.
Parité:	Relation de valeur existant entre deux monnaies sur la base de la teneur-or de l'unité monétaire.
Reflation (contraire de déflation):	Accroissement de tous les revenus, pour remédier à la diminution des prix et des salaires opérée durant la déflation.
Monnaie d'appoint:	Monnaie dont la valeur apparente est supérieure à celle du métal précieux qu'elle contient et qu'on n'est, par conséquent, tenu d'accepter qu'en quantité limitée.
Thésaurisation:	Action consistant à stériliser, en le gardant par devers soi, de l'or et d'autres espèces.
Monnaie:	Moyen de paiement fixé par la loi.
Cours du change:	Relation de valeur effective entre deux monnaies.
Cours forcé:	Obligation légale d'accepter un moyen de paiement.

Les pays qui ont dévalué.

	Epoque de la dévaluation	Proportion de la baisse jusqu'en juillet 1936 en pour-cent
Brésil		58
Espagne		58
Argentine **	Automne 1929	53
Australie **	17 décembre 1929	52
Nouvelle-Zélande **	1930	51
Grande-Bretagne **	21 septembre 1931	40
Danemark **	26 septembre 1931	51
Suède **	28 septembre 1931	43
Norvège **	28 septembre 1931	44
Portugal **	Septembre 1931	39
Indes britanniques **	1931	40
Canada **	1931	41
Finlande **	Octobre 1931	48
Autriche	Décembre 1931	21